

II) Notre-Dame-des-Landes : Manuel Valls fustige l'abandon du projet

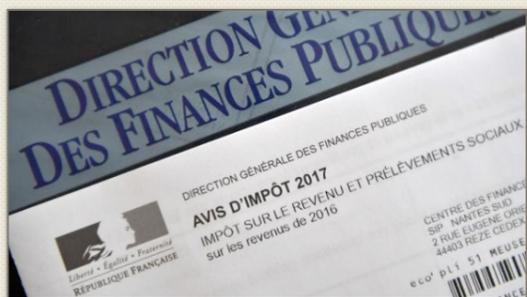


Illustration d'un avis d'impôt en 2017. (LOIC VENANCE / AFP)

Un cabinet d'audit estime qu'Emmanuel Macron a mis en place huit nouveaux impôts et taxes depuis son élection

Selon Le Figaro, qui s'est procuré le baromètre du cabinet d'audit Ernst&Young sur l'environnement budgétaire et fiscal, l'exécutif a créé en moyenne un nouvel impôt (ou taxe) par mois depuis le mois de mai.

Il recense pas moins de huit nouveaux impôts ou taxes depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Elysée. Le cabinet d'audit Ernst&Young estime, dans son baromètre annuel sur l'environnement fiscal et budgétaire, que le nouvel exécutif a instauré au moins un nouveau prélèvement par mois depuis l'élection présidentielle, rapporte Le Figaro, samedi 20 janvier.

Le cabinet d'audit s'est basé sur la loi de finances 2018 et les lois de finances rectificatives pour 2017 afin de réaliser ce calcul. Ernst&Young recense ainsi, entre autres, le nouvel impôt sur la fortune immobilière, qui vient remplacer l'impôt sur la fortune (ISF).

Le Figaro, citant le cabinet, évoque également deux nouvelles "contributions exceptionnelles sur l'impôt sur les sociétés des très grandes entreprises", qui serviront à financer l'annulation de la taxe de 3% sur les dividendes.

Impôt sur le tabac ou sur l'exploration d'hydrocarbures

Cinq autres nouveaux prélèvements sont relevés par Le Figaro. Il s'agit d'une nouvelle taxe sur le tabac, d'une autre sur les plus-values de ventes de logements HLM, d'un nouveau prélèvement "sur le développement des industries de fabrication de papier", ainsi que de deux taxes "sur l'exploration d'hydrocarbures et de gîtes géothermiques", rapporte le journal.

Le Figaro précise que si ce total semble élevé, il l'est tout de même bien moins que l'ensemble des nouveaux prélèvements instaurés au début du quinquennat de François Hollande. Ce dernier a en effet mis en place pas moins de 28 nouvelles taxes et impôts entre 2012 et 2013.

Le Scan Politique



L'ancien premier ministre Manuel Valls Blondet Eliot/ABACA

LE SCAN POLITIQUE - L'ancien premier ministre estime que la décision du gouvernement de renoncer au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est «une erreur» car «ce projet était indispensable».

L'arrêt du projet de construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes ne fait pas consensus dans la majorité. Vendredi, c'est le premier ministre Manuel Valls qui a fait part de sa déception sur RTL. «Je pense que c'est une erreur», a expliqué le député de l'Essonne, qui siège à l'Assemblée nationale dans le groupe de la République en marche. «Ce projet était indispensable pour la métropole de Nantes, pour la région Pays de la Loire et la Bretagne», a-t-il martelé.

«En quoi les habitants de cette grande région de l'ouest n'auraient pas le droit d'avoir une grande plateforme qui permet le développement permanent de cette région?», se demande Manuel Valls qui n'a pas manqué de rappeler que les habitants se sont exprimés en faveur du projet à l'occasion d'un référendum local, en juin 2016, «un choix qu'il aurait fallu respecter».

Valls craint une légitimation de la violence

Surtout, Manuel Valls craint que la décision du gouvernement «légitime» l'opposition «violente» des zadistes qui occupent le site de Notre-Dame-des-Landes depuis plusieurs années. Et alors qu'il lui a été rappelé qu'aucune décision définitive n'a été engagée lors du quinquennat précédent, Manuel Valls a concédé «une erreur» de ne pas avoir évacué la ZAD. La faute, a-t-il dit, au ministre de l'Intérieur de l'époque - Bernard Cazeneuve - qui craignait, en 2016, des incidents similaires à celui de Sivens, où un jeune militant écologiste a été tué lors de l'évacuation du site par les forces de l'ordre.

Le Scan Politique
Journaliste

III) « Coup d'Etat statutaire » : Delphine Batho assigne le PS en référé

La députée PS des Deux-Sèvres estime être empêchée de participer à l'élection à la tête du parti et fustige une « atteinte à une liberté fondamentale ».

Le Monde.fr avec AFP



Delphine Batho le 19 janvier. JOEL SAGET / AFP

La députée des Deux-Sèvres Delphine Batho a assigné en référé, vendredi, le Parti socialiste (PS) auprès du tribunal de grande instance (TGI), estimant être empêchée de briguer la tête du parti, a-t-elle annoncé à l'Agence France-Presse vendredi 19 janvier.

L'ancienne ministre de l'écologie, fustige « un coup d'Etat statutaire » et « une atteinte à une liberté fondamentale », celle d'une « candidature libre qui refuse de s'inscrire dans la logique des courants et des clans ».

Delphine Batho reproche aux PS d'avoir effectué des « modifications statutaires », qui devront être adoptées le 27 janvier lors du conseil national. La députée estime que l'obligation de « recueillir le soutien de 5 % des membres du conseil national », soit 16 parrainages, la privera « de la possibilité de concourir », peut-on lire dans le texte.

La candidate à la tête du PS dénonce également la limitation à « 5 thématiques obligatoires et 50 000 signes » pour les textes d'orientation. Une telle mesure exclura, selon elle, « les débats sur le bilan du quinquennat (...), le féminisme, le travail, le terrorisme, la politique d'asile et d'immigration ».

Le 15 janvier, Mme Batho s'était déclaré candidate, dans les colonnes du Parisien, et décrivait le parti comme « une petite mafia politique » dont elle espérait « changer le système ». Elle est la cinquième candidate au poste de première secrétaire et première femme déclarée. Lundi, elle se définissait comme une « candidate libre », qui se présente « sans les parrains, sans les barons, sans les fausses cartes, en dehors de tout courant ».

« Si elle n'est pas d'accord, qu'elle le dise »

Afin de permettre à tout membre du conseil national de déposer une candidature, Mme Batho demande au TGI de suspendre la réunion statutaire du 27 janvier et de respecter les statuts actuels. Elle souhaite également que le PS soit condamné à lui verser 3 000 euros.

Depuis deux ans, 215 contrôleurs de Pôle emploi veillent à ce que les chômeurs respectent les règles. - PASCAL GUYOT /

LAPRESSEENREVUE.EU

LAPRESSEENREVUE.EU

